

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

**III^{ème} Forum Mondial de l'Eau
Kyoto - 16-23 mars 2003**

"Les Dix Commandements du RIOB"

**Roselyne Bachelot et 6 Ministres
soutiennent les Organismes de Bassin**

**Rhône-Méditerranée-Corse
600 Actions pour les Zones Humides**

**G8 - Environnement
25-27 avril à Angers**

**Jacques Chirac lance
"La Charte de l'Environnement"**

**LE LIMOUSIN
Région pilote pour la Gestion de l'Eau**

**www.sitesage.org
Les SAGE sur le Web**

**CME :
Le rapport Camdessus
pour le financement de l'eau dans le monde**



*Office
International
de l'Eau*



**MARSEILLE
2,3 et 4 avril 2003**

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

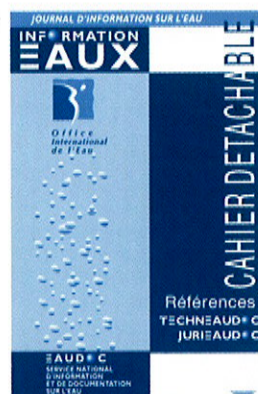
Directeur de la publication : C. RUNEL
 Coordination : C. JUERY
 Rédacteur en Chef : D. DELAGE
 Conseiller à la Rédaction : J.A. FABY
 Maquette : N. CHAILLOU / F. RANSONNETTE
 Abonnements : N. CHAILLOU

Abonnement 1 an
 France : 411,46 Euro TTC
 Etranger : 341,10 Euro

Office International de l'Eau
 Service National d'Information
 et de Documentation sur l'Eau
 15, rue Edouard Chamberland
 87065 Limoges Cedex
 Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
 Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
 E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
 ISSN

AD 234
 0012-9003 - 49^{ème} année



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Rhône-Méditerranée-Corse 2
- Adour-Garonne 4
- Artois-Picardie 4
- Rhin-Meuse 4

Actualités

- Françaises 5
- Vie des Sociétés 13
- Autour du Monde 14
- Librairie 18
- Lu dans la Presse 19
- RIOB 20

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 22

**1.000.000
 de visiteurs
 en
 2002 !**

Visitez aussi notre site internet :
<http://www.oieau.org>

Agenda des Evénements 24

QUELLE RÉFORME POUR LA POLITIQUE FRANÇAISE DE L'EAU ?

Le débat en cours sur le développement durable a naturellement placé l'eau au centre des enjeux environnementaux.

La redéfinition de la politique de l'eau passe par la relance d'une **concertation nationale** dans le contexte de la future loi de décentralisation ;

Le débat devra dégager les voies et moyens de bien **appliquer la Directive-Cadre européenne sur l'eau** du 23 octobre 2000. Plus qu'une éventuelle réforme législative, il nourrira un programme d'actions.

En fonction des attentes des usagers pourront être abordés: la préservation et la gestion des milieux aquatiques, l'organisation de la pêche en eau douce, la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement...

Le débat se déroule en trois phases :

- Une première phase a déjà permis des **contacts bilatéraux** avec les représentants nationaux des principaux acteurs afin de préciser les enjeux et le champ du débat local.
- Une **deuxième phase de débat local, jusqu'en juillet 2003**, s'articulera autour des comités de bassin, des régions ou des départements, des groupements de collectivités...mais aussi du public notamment par l'intermédiaire d'un **forum internet**.
- Enfin, une **troisième phase de synthèse**, à l'automne, donnera lieu, en liaison avec le Parlement, à des assises nationales.

Le grand public sera associé selon des modalités en cours de mises au point en liaison avec la **Commission Nationale du Débat Public**.

Les conclusions serviront de base à la construction d'un plan d'action pour une politique de l'eau renouvelée.

PREMIÈRES ESQUISSES DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

On en parle depuis plusieurs années. La réforme de la politique de l'eau avait ainsi été annoncée comme un chantier prioritaire par Dominique Voynet en 1998. Au terme de plusieurs années de discussions et de réécritures, les députés avaient adopté en janvier 2002 un projet de loi portant réforme de la politique de l'eau, qui n'a pas survécu au changement de gouvernement.

A son tour, Roselyne Bachelot-Narquin a annoncé la préparation d'un nouveau texte, dont elle a récemment présenté les premières orientations. Pour l'heure, la grande question est celle de la décentralisation et de la redistribution de certaines compétences.

Un premier projet a d'ores et déjà été adopté en Conseil des Ministres le 12 février : il porte sur la **transposition de la directive cadre en droit français**. Il sera prochainement soumis aux parlementaires.

A l'adresse :

http://www.oieau.fr/nouveau/debat_national/index.html, une page réunit l'actualité du débat national sur l'eau avec la Charte de l'Environnement, la réforme de la politique de l'eau, les Agences de l'Eau et leurs 8^{èmes} programmes d'intervention ; un "Spécial Europe" rappelle les grandes lignes de la politique communautaire de l'eau.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01.42.19.20.21 - Fax : 01 42 19 11 23
Web : <http://www.environnement.gouv.fr>

RHÔNE- MÉDITERRANÉE-CORSE

MIEUX MAÎTRISER LES RISQUES : DEUX NOUVEAUX CONTRATS DE RIVIÈRES

■ **Contrat de rivière Yzeron-Vif**

A l'initiative du SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières) 250 élus du Rhône ont assisté le 7 décembre dernier, à la signature du **contrat de rivière Yzeron-Vif**.

Le signature de ce contrat est l'aboutissement de 10 ans d'études et de réflexions initiées en 1991 pour pallier les crues répétées, les étiages et la mauvaise qualité de l'eau qui affectent 140 000 riverains.

Les objectifs de ce contrat sont l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, la gestion et le partage de l'eau en période de sécheresse, la protection contre les inondations, la remise en état des berges et de la végétation des cours d'eau, la valorisation et la préservation du patrimoine.

Ce programme mobilise sur 5 ans (2002-2007) les moyens techniques et financiers des 20 communes concernées et des différents contributeurs au projet, parmi lesquels l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, le Grand Lyon et l'Agence de l'eau.

Ce contrat s'inscrit pleinement dans la politique territoriale et dans les objectifs du 8^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau.

Ainsi, l'Agence s'engage principalement pour :

- garantir le meilleur taux d'aide pour les projets prioritaires identifiés s'ils sont engagés avant fin 2004 :
 - . raccordement de Pollionay sur le réseau de la Communauté Urbaine de Lyon,

- . création d'un bassin de stockage et de prétraitement et restructuration du réseau unitaire de Vaugneray,
- . reconstitution et renaturation du lit mineur à Oullins.

- apporter son appui à la structure de gestion du SAGYRC et aux études du SAGE,

- assurer une meilleure gestion des débits d'étiage,

Ces priorités s'ajoutent à l'intervention de l'Agence dans les projets de la Communauté Urbaine de Lyon :

- ◆ pour le doublement du collecteur d'assainissement de l'Yzeron,
- ◆ pour l'extension de la station d'épuration de Pierre-Bénite dans le cadre d'un contrat d'agglomération avec la Communauté Urbaine de Lyon.

■ **Contrat de rivière de la Meyne**

Signé le 20 janvier 2003 à Caderousse, le **contrat de rivière de la Meyne** et des annexes du Rhône est la concrétisation de plusieurs années de réflexion. Il constitue le premier contrat de rivière signé dans le département du Vaucluse.

Les trois objectifs de ce contrat sont :

- ❖ améliorer la qualité des eaux superficielles avec le retour d'une eau de qualité "baignade" dans les annexes du Rhône,
- ❖ restaurer et valoriser les milieux aquatiques,
- ❖ gérer le risque inondation.

La programmation des actions s'échelonne sur 5 ans de 2003 à 2007.

LE PRIX DE L'EAU EN 2000 - 2001

Depuis plusieurs années l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse conduit une enquête sur les prix de l'eau et de l'assainissement pratiqués dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Fort d'un échantillon constitué il y a dix ans et représentatif de plus de 70 % de la population du bassin, l'Observatoire de l'Agence est un outil fiable qui autorise des comparaisons interdépartementales significatives.

L'**augmentation moyenne de 2,1 %** relevée entre 1999 et 2001 confirme l'attachement des collectivités à contenir la facture d'eau et de l'assainissement dans les limites de l'inflation. Le prix moyen est ainsi de **2,52 euros TTC le m³**. si d'un département à l'autre on constate toujours de fortes disparités, (2,84 euros/m³ pour les Alpes Maritimes, 2,08 pour la Savoie), il faut maintenant noter que ces écarts se réduisent. Le même resserrement apparaît entre l'urbain et le rural.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence, cette stabilité des prix sera difficile à maîtriser en raison de nouvelles obligations incombant aux collectivités, du fait notamment des engagements communautaires :

- le respect des échéances des **normes européennes en matière d'assainissement**, chiffré au niveau national à hauteur de + 5% d'accroissement moyen annuel d'ici 2005 ; sur le bassin, il est prévu un investissement de 1 milliard d'euros HT sur dix ans.
- le **remplacement des branchements en plomb** pour respecter, avant 2013, la norme de 10µg/l de plomb au robinet de l'utilisateur, ce qui représente au niveau du bassin une dépense de l'ordre de 1,1 milliard d'euros HT
- le **renouvellement programmé des réseaux d'eau potable** aujourd'hui âgés de plus de cinquante ans en moyenne, normalement financés par des provisions malheureusement pas toujours dotées au niveau nécessaire (investissement estimé à 10 milliards d'euros pour RMC).

En définitive, tous en présentant un constat rassurant, l'Agence se doit de souligner que le respect des Directives communautaires et nationales tant en eau potable qu'en assainissement peut conduire à une certaine progression des prix des services publics.

600 ACTIONS POUR LES ZONES HUMIDES

2003 est l'année internationale de l'eau douce à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies. En réponse, la **journée mondiale des zones humides** du 2 février 2003 a donc choisi de rappeler le rôle majeur de ces milieux dans la disponibilité d'une eau douce en quantité et qualité suffisante. Leur conservation peut aider à trouver des solutions dans la préservation de cette ressource vitale.

Il y a maintenant un an, dans le cadre de cette journée mondiale, se tenaient à Lyon les **Assises pour les zones humides**. Organisées pour faire connaître la **charte pour les Zones humides du bassin Rhône-méditerranée-Corse**, qui venait d'être adoptée, ces rencontres répondaient à un impérieux besoin d'échanges et de communication sur les expériences des acteurs du bassin en matière de préservation de ces milieux.

Le succès de cette journée a été un encouragement à poursuivre les efforts entrepris. Depuis, de nombreux projets ont vu le jour. Ainsi, le **Panoramique 2002** (tableau de bord de suivi du SDAGE) montre de nombreuses initiatives visant à inventorier ces milieux ainsi qu'une nette augmentation des démarches partenariales en vue de leur protection.

Pour poursuivre cette mobilisation, le Comité de Bassin convie aujourd'hui, ceux qui le souhaite à cosigner cette charte pour marquer leur engagement à préserver les zones humides de notre bassin.

Cette adhésion à la charte suppose d'être soit partenaire soit l'initiateur d'une action en faveur des zones humides selon l'un ou plusieurs des 5 principes énoncés dans la charte : de la politique d'inventaire à la gestion d'une zone humide en passant par la définition d'actions de sensibilisation ou de politique financière incitative à la conservation des zones humides.

La liste des adhérents sera consultable sur le serveur du bassin (rdb.eaurmc.fr) et paraîtra régulièrement dans le Panoramique du bassin RMC. Au fil des adhésions, un réseau des adhérents à la charte va ainsi se constituer. Il pourra alors être régulièrement enrichi par les initiatives en faveur des zones humides qui seront lancées.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

2, 4 allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax. 04 72 71 26 03
www.eaurmc.fr

AUTOSURVEILLANCE

TESTEZ VOTRE STATION D'EPURATION

Spécialement conçue pour réaliser durant 1 an le suivi d'une station d'épuration de moins de 10 000 équivalent-habitants, la mallette d'autosurveillance de l'Office International de l'Eau permet de réaliser les tests hebdomadaires suivants : limpidité, recherche du voile de boue, recirculation, décantation, ammoniacque, nitrate, phosphate (en option). Un kit de recharge permet de renouveler les réactifs d'analyses chaque année.

Poids : 5 kg - Dimensions : 46 x 33 x 15 cm



Prix : 380 € HT*
Recharge annuelle : 70 € HT*
* hors option phosphate



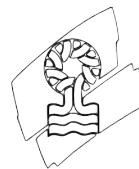
AVEC LA MALLETTE D'AUTOSURVEILLANCE

Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 77 71 15 - cnfme@oieau.fr



ADOUR-GARONNE



LE 8^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTIONS (2003-2006): LA RECONQUÊTE ET LA CONSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le 8^{ème} Programme d'Interventions qui définit les priorités et les modalités de participation financière de l'Agence de l'Eau pour la période 2003-2006 a été adopté par son Conseil d'Administration lors de ses séances des 4 octobre et 13 décembre 2002.

Ce nouveau programme intègre à la fois les attentes des citoyens par rapport à la gestion de l'eau et les orientations données par le Gouvernement. Axé essentiellement sur la reconquête et le maintien de la qualité des milieux, ses priorités d'actions sont :

- améliorer la qualité des cours d'eau
- maîtriser les usages de l'eau
- assurer l'eau potable pour tous à un prix maîtrisé
- développer l'intérêt du public sur les enjeux d'une bonne gestion de l'eau

Il prend en compte les obligations des Directives européennes s'appliquant dans les différents domaines de l'eau. Dans ce cadre, l'impact sur les milieux sera déterminant pour les investissements.

Plus de 700 millions d'Euros seront investis par les partenaires du programme pour atteindre ces objectifs. Pour les collectivités territoriales, les industries et l'agriculture, l'Agence de l'Eau est le partenaire technique et financier privilégié puisqu'elle contribue pour près de 75 % à ces investissements.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétré - 31078 TOULOUSE CEDEX

Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28

www.eau-adour-garonne.fr

ARTOIS-PICARDIE



LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION D'AMIENS

La future station d'épuration de l'**agglomération d'Amiens** devrait être mise en service au 2^e semestre 2005. La pose de la première pierre s'est déroulée samedi 1^{er} février. D'un débit maximum de 4500 m³/heure, l'installation est conçue pour traiter les eaux usées d'une communauté de 240 000 personnes. Elle est prévue pour produire 120 tonnes de boues qui seront valorisées en agriculture.

La station est implantée sur un site de 21 ha, à l'Ouest de Longpré-les-Amiens, sur un coteau au nord de la Somme. Elle remplacera la station d'épuration construite en 1959 dans le quartier Saint-Maurice, dépassée depuis par l'urbanisation. Son enclavement interdit toute extension et, certains jours d'été, des émanations malodorantes se répandent sur la ville.

Les eaux usées continueront d'arriver à Saint-Maurice, un poste de refoulement les pompera sur 4 km jusqu'à la nouvelle station.

Outre la réduction de la pollution rejetée dans la rivière, la nouvelle station devra n'émettre aucune odeur et n'engendrer aucun bruit pour l'environnement immédiat. Les installations seront intégralement couvertes de terrasses végétalisées.

L'investissement total est prévu pour **48 M€**, dont 13,7 par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, 6 M€ par Le Conseil général de la Somme et 28,3 M€ par la communauté d'agglomération Amiens Métropole où on assure que cette part sera couverte uniquement par le prix de l'eau (2,06 € le m³ à ce jour).

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

200 rue Marceline - B. 818 - 59508 DOUAI

Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

www.eau-artois-picardie.fr

RHIN-MEUSE



UNE NOUVELLE VIE POUR DOMINIQUE GROS !

Dominique Gros, entré à l'Agence de l'Eau en 1972, a fêté son départ à la retraite le 23 janvier. **Daniel Boulnois**, directeur de l'Agence de l'Eau, a retracé le parcours d'un homme plein d'idées au service de l'eau et de l'environnement mais également du politicien et du syndicaliste.

Il a rappelé que Dominique Gros a occupé le premier poste financé par les six Agences de l'Eau, en 1972 à Paris. C'est ainsi qu'il anime dans les six Agences une campagne de mesure de développement du test "daphnie" pour mettre en place le barème "equitox", vocable définissant l'unité de mesure de la toxicité.

A l'issu de ce travail, il intègre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 1972.

Commence alors un long parcours en tant que chargé d'affaires dans le secteur de la papeterie, puis de l'agro-alimentaire et de la chimie jusqu'à devenir chef de la première division industrie et enfin sous-directeur en 1993. En 1998, il prend en main le programme emploi-jeune.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019

57161 MOULINS LES METZ

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

www.eau-rhin-meuse.fr

RÉUNION DU G8 - ENVIRONNEMENT

Du 25 au 27 avril 2003 à Angers

La France assume en 2003 la présidence du G8, groupe des huit pays les plus industrialisés du Monde. A ce titre, outre le Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement qui aura lieu à Evian début juin, la France organise des réunions de Ministres. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable organise à **Angers du 25 au 27 avril une réunion des Ministre du G8 en charge de l'Environnement**. Ce G8 Environnement abordera quelques uns des principaux sujets évoqués à Johannesburg et plus particulièrement l'Afrique, le changement des mode de production et de consommation, et la gouvernance internationale de l'environnement. **Le thème de l'eau** qui, en cette année internationale de l'eau, est au premier plan des préoccupations sera mis en exergue dans les trois sujets mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, le Ministère organisera aussi les 27 et 28 mars le Forum du G8 sur l'avenir et l'environnement. Il sera consacré cette année à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ce forum est ouvert aux fonctionnaires des Ministères de l'Environnement des pays du G8 mais aussi à des représentants du secteur privé et des ONGs.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01.42.19.20.21 - Fax : 01 42 19 11 23
Web : <http://www.environnement.gouv.fr>

HYDROTOP 2003

Du 2 au 4 avril 2003 à Marseille

Hydrotop est le rendez-vous leader Euro-Méditerranéen sur le marché de l'eau.

Cette manifestation s'articule autour de trois temps forts :

- **un congrès scientifique et technique** : après le Sommet de développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en août dernier, puis le troisième forum mondial de l'eau à Kyoto en mars 2003, HYDROTOP 2003 sera l'occasion de réunir les principaux acteurs de l'eau de l'espace Euro-Méditerranéen.

Dans cette 7^{ème} édition, seront présentées les conclusions formulées lors de ces deux grands événements.

Quatre grandes thématiques seront abordées pendant 3 jours dans un contexte euro-méditerranéen :

- La gestion de l'eau dans le cadre de la **nouvelle Directive-Cadre européenne**, et face aux enjeux de la décentralisation,
- Les **événements hydrométéorologiques extrêmes** (sécheresse, inondation), les conséquences du changement climatique et la gestion des situations d'urgence,
- La **gestion des ressources en eau dans les îles méditerranéennes**,
- L'eau et l'industrie.

- **une convention d'affaires** qui représente une véritable opportunité de mise en relation Business to Business entre prestataires de services et donneurs d'ordres.
- **un salon professionnel** : opération commerciale et de communication, qui permet aux différentes entreprises exposantes de présenter et valoriser leurs savoir-faire auprès de plus de 4 000 visiteurs, toujours à la recherche de solutions innovantes, il est une véritable vitrine des technologies et des savoir-faire mis au service des projets du secteur de l'eau et de l'assainissement développés dans les pays de la Méditerranée. L'accès en est libre pendant toute la durée de la manifestation.

HYDROTOP

Package - "Mourepiane Port d'activités"
467, chemin du Littoral - 13016 Marseille - France
Tél. : 04 91 46 01 53 - Fax : 04 91 46 02 53
www.hydrotop.com/

IFEN : JEAN-LOUIS BESEME PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Institut Français de l'Environnement (Ifen) se réjouit de la nomination du Président de son Conseil d'Administration, Monsieur **Jean-Louis Beseme** (Décret du 30 janvier 2003).

Jean-Louis Beseme, 56 ans, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts, est Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne depuis mars 1994. Il a été aupa-

ravant en particulier Directeur Régional de l'Environnement de Poitou-Charentes (1993/1994).

IFEN

61, bd Alexandre Martin - 45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70
ifen@ifen.fr - www.ifen.fr

JACQUES CHIRAC LANCE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT



Le Président de la République a donné le coup d'envoi, le 29 janvier 2003 aux Assises territoriales pour la préparation de la **Charte de l'environnement**. C'est Nantes qui a accueilli cette première manifestation au cours de laquelle trois ateliers ont réfléchi aux grands principes à inclure dans la Charte à partir des thèmes suivants : la reconquête de la qualité de l'eau, la prévention des inondations et la protection du littoral.

Dans son discours de Nantes, le Président Chirac a rappelé que l'écologie moderne ne doit pas refuser le progrès. "En veillant à la préservation de nos ressources naturelles, elle veut au contraire assurer un progrès continu et durable de la qualité de la vie. La Charte de l'environnement, qui sera proposée au Parlement, sera une **Charte de l'environnement pour l'Homme**."

Pour Jacques Chirac, la Charte de l'environnement devra s'inscrire dans un cadre propice à l'initiative et à l'innovation scientifique. Elle devra favoriser l'émergence des inventions et des techniques qui permettront de subvenir aux besoins d'un nombre croissant d'êtres humains sans porter atteinte au milieu naturel.

Adossée à la Constitution, la Charte fera entrer dans la Loi fondamentale de notre pays l'objectif de mieux prendre en compte l'environnement dans toute l'action publique. Avec ce puissant levier juridique et politique, les préoccupations liées au développement durable irrigueront l'ensemble de notre droit, de notre économie, de notre vie sociale. **Le respect de la nature deviendra une composante essentielle de notre conscience démocratique.**

La Charte aura des répercussions sur la vie quotidienne des Français, sur le comportement des entreprises, sur l'action des pouvoirs publics.

LES ASSISES TERRITORIALES : LE DEBAT LOCAL

De fin janvier à fin février, **dix assises territoriales** se sont tenues en métropole et une dans chaque département d'outre-mer. Elles regroupaient tous les acteurs locaux, préalablement consultés par les préfets qui leur avaient adressé le questionnaire. Les acteurs consultés représentaient au niveau local les mêmes catégories que ceux qui ont été consultés au niveau national. Chaque assise a été l'occasion d'un débat sur l'ensemble des enjeux de la charte, et se sont focalisés en plus pour chaque lieu sur un thème environnemental pour illustrer concrètement l'apport de principes constitutionnels à la protection de l'environnement. Des débats préparatoires aux assises ont été organisés en régions, sur des thèmes et/ou avec certains publics cibles (universités / socio-professionnels, etc...).



Le calendrier des consultations :

- **Nantes**, le 29 janvier: La reconquête de l'eau. Inondations et zones humides. La protection du littoral.
- **Poitiers**, le 31 janvier: L'évolution des bassins versants et des zones humides. L'intensification de la lutte contre l'effet de serre afin de limiter les conséquences du réchauffement de la planète.
- **Caen**, le 03 février: L'érosion des sols. Défis énergétiques et risques technologiques. Le développement de l'estuaire de la Seine.
- **Clermont-Ferrand**, le 07 février: Forêt, agriculture et espaces ruraux: le développement harmonieux de leurs usages.
- **Metz**, le 10: la reconversion de bassins miniers et de sites industriels, agriculture durable, valorisation de la forêt et gestion des crues.
- **Lyon**, le 14: Organisation des transports et multimodalité. Valorisation des terroirs pour une agriculture durable et un développement harmonieux des espaces ruraux.
- **Pau**, le 17: Le développement économique, les traditions de loisirs et le respect de la biodiversité.
- **Avignon**, le 21: Les risques naturels et la pression sur l'environnement liée à l'attraction de l'arc méditerranéen. L'élimination des déchets.
- **Arras**, le 24: Inondations, chasse et réaménagement d'anciens bassins miniers.
- **Cergy**, le 25: Environnement et politique de la ville. Qualité de la vie urbaine et lutte contre les nuisances sonores.

<http://www.charte.environnement.gouv.fr>

PRÉPARATION DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT : PRINCIPES ET PROBLÉMATIQUES EXAMINÉS

La Charte de l'environnement sera un nouvel élément du pacte social, bâti autour de grands principes pour mieux protéger l'environnement dans une perspective de développement durable. Fruit d'un débat démocratique et d'un travail d'experts, la Charte permettra de définir une éthique collective, de responsabilité et de solidarité entre les générations présentes et futures. La commission Coppens a identifié un certain nombre de principes et de problématiques sur lesquels elle travaille et sollicite ses comités, et sur lesquels portent les interrogations du questionnaire dans le cadre de la consultation nationale.

- Les principes du code de l'environnement :
 - . Principe de précaution
 - . Principe de prévention
 - . Principe de participation-information
 - . Principe pollueur-payeur
- Les autres grands principes :
 - . Principe d'éducation scolaire et citoyenne
 - . Principe de responsabilité
 - . Principe d'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques
- Les aspects éthiques :
 - . La notion de patrimoine commun
 - . Le droit de l'homme à l'environnement
 - . Le développement durable
- Les problématiques :
 - . Le choix des instruments des politiques de l'environnement
 - . La fiscalité écologique, l'évaluation des politiques publiques, le contenu et modalités de l'information environnementale, la préparation de la stratégie nationale du développement durable.
- Le fruit d'un vaste débat :
 - . La Charte de l'environnement sera l'aboutissement d'un vaste débat, qui va s'imposer comme une grande démarche de société à l'aube de ce nouveau millénaire. C'est parce qu'elle aura été le fruit de notre réflexion collective, qu'elle sera " nôtre ". C'est parce que chacun de nous, expert ou citoyen, aura pu exprimer ses attentes et les efforts qu'il accepte de consentir que la Charte de l'environnement fera de nous les citoyens d'un pays et d'une planète que nous avons le devoir de protéger.

- La préparation de la charte :

. La consultation des experts

Une commission de 18 membres présidée par le professeur Yves Coppens a été installée le 26 juin dernier par le Premier Ministre en présence de Mmes Bachelot et Saïfi. Elle regroupe des élus, des experts juridiques et scientifiques, des représentants des partenaires sociaux, des associations et des entreprises. Elle a pour mission d'éclairer les enjeux notamment juridiques, environnementaux, sociaux, de la charte de l'environnement. Elle est assistée d'un comité juridique et d'un comité scientifique, ainsi que d'un groupe éthique et d'un groupe de consultation. Ses réflexions sont alimentées par les remontées de la consultation nationale et les membres de la commission participeront aux assises territoriales. Elle présentera les conclusions de ses travaux, accompagnée d'une proposition de texte, fin mars 2003.

. Les questionnaires : la consultation des représentants de la société civile

La consultation nationale se matérialise en premier lieu par le recueil de contributions écrites à partir d'un questionnaire envoyé à toutes les catégories d'acteurs concernés par l'environnement et les conséquences économiques et sociales de sa dégradation (élus, associations, syndicats, entreprises, institutions...). En relais de la consultation nationale engagée en octobre 2002, la consultation locale se met en place depuis fin novembre. Un questionnaire identique a été envoyé aux acteurs locaux des mêmes catégories représentatives de la société civile locale. Ce questionnaire peut également être rempli en ligne.

. Le site Internet : les nouvelles technologies au service de la consultation des citoyens

Les nouvelles technologies ont leur rôle à jouer dans cette vaste consultation parce qu'elles fournissent des outils efficaces pour une meilleure circulation des informations. Ainsi, un site Internet national dédié à la Charte a été ouvert début octobre pour informer du déroulement des travaux de préparation, mettre en ligne des documents et des contributions, mais aussi prendre en compte les réactions et les propositions et offrir un forum et un espace de débat. Tous les citoyens peuvent ainsi s'associer à la préparation de la Charte et remplir le questionnaire. Ce site est relayé en région par les portails des préfetures.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01.42.19.20.21 - Fax : 01 42 19 11 23
Web : <http://www.environnement.gouv.fr>

LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE : PRIORITÉ DU MAROC

Au Maroc, le contrôle de la qualité de l'eau est une attribution du Ministère de la santé, les organismes producteurs et distributeurs étant, pour leur part, chargés d'en assurer le contrôle et l'autosurveillance.

L'ONEP, premier distributeur comptant 680.303 abonnés répartis sur 263 centres de distribution, assure 80% de la production urbaine représentant 605 millions de m³/an.

La nature des actions entreprises pour renforcer le contrôle de la qualité de l'eau au regard de l'évolution des connaissances scientifiques et médicales a, dans ce pays, entraîné une révision de la Norme Marocaine (NM).

Certains paramètres ont ainsi dû être, soit supprimés, soit ajoutés et des valeurs corrigées, notamment pour le plomb et l'arsenic.

L'ONEP qui s'est engagé à mettre en oeuvre des moyens humains et matériels, n'a pas hésité à faire passer le nombre de laboratoires décentralisés à 46 en 2001. Ils n'étaient que 2 en 1972.

Au Maroc comme en France, le respect des normes ISO a conduit l'ONEP à un contrôle de qualité intégré. Dans ce pays, on sait pertinemment que les démarches de management relatives à la qualité totale, du point de captage au robinet du consommateur, ne peuvent être que bénéfiques en termes de sécurité et de performances, voire conduire à une optimisation des coûts.

■ Calendrier des prochaines manifestations techniques de l'AGHTM :

- MONTPELLIER (34): Mise en oeuvre des nouvelles normes d'eau potable en Languedoc-Roussillon
- CASABLANCA (Maroc) - 02 au 05 Juin 2003: 82^{ème} Congrès AGHTM
- PARIS - 04/05 Décembre 2003: Conférence Internationale AGHTM-EWA (European Water Association) sur le thème: Exploitation et maintenance des réseaux d'eau potable et d'assainissement

AGHTM

83, avenue Foch - 75116 Paris

Tél. : 01 53 70 13 56

aghtm@aghtm.org

www.aghtm.org

LA GOUVERNANCE DES EAUX SOUTERRAINES

Olivier Petit a soutenu en décembre dernier sa thèse de doctorat intitulée : **"De la coordination des actions individuelles aux formes de l'action collective: une exploration des modes de gouvernance des eaux souterraines"**.

Afin de prévenir la surexploitation des eaux souterraines et de résoudre les conflits d'usage, deux solutions ont traditionnellement été proposées : le marché et l'Etat.

Aujourd'hui, compte tenu de l'implication croissante des usagers dans la gestion de l'eau, une telle dichotomie ne semble plus opérante. Face à cette mutation, la recherche vise à reconsidérer la gouvernance des eaux souterraines, dans une perspective de développement durable. On appelle gouvernance, le compromis qui s'établit entre la coordination des actions individuelles (approche marchande) et deux formes distinctes d'action collective qu'il dénomme action collective d'intérêt public (intervention publique) et action collective d'intérêt communautaire. La coordination des actions individuelles est analysée sous l'angle d'une critique de la théorie des droits de propriété et de la "nouvelle économie des ressources", puis par le biais d'une confrontation de points de vue sur le fonctionnement des marchés de l'eau.

Par ailleurs, l'examen attentif de l'action collective d'intérêt public permet d'identifier trois formes distinctes : hiérarchique, incitative et participative.

O. Petit engage ensuite une réflexion sur l'action collective d'intérêt communautaire, en mobilisant conjointement l'institutionnalisme et le courant de la propriété commune. L'étude de la gouvernance des eaux souterraines en France (et plus particulièrement de la nappe de Beauce) révèle la nécessité d'organiser l'information et de favoriser la communication au sein des communautés d'usagers.

A cette fin, l'auteur propose la construction et l'utilisation du logiciel NAPTIC, qui cherche à confronter les valeurs et les pratiques, pour accompagner la concertation sur la gouvernance durable des eaux souterraines.

Le texte intégral est consultable au format pdf à l'adresse suivante : www.c3ed.uvsq.fr/c3ed/Olivier.htm

CENTRE D'ECONOMIE ET D'ETHIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (C3ED)

Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines
47, bd. Vauban - 78047 GUYANCOURT Cedex
Tél. : 01 39 25 57 05 - Fax : + 33 1 39 25 53 00

NOVATECH 2004

Du 6 au 10 juin 2004 à Lyon

Le Grand Lyon, le Graie, l'INSA de Lyon et l'association Eurydice 92, organisent tous les trois ans à Lyon NOVATECH, une grande conférence internationale sur les technologies et stratégies durables en assainissement pluvial.

La 5^{ème} édition de cette conférence NOVATECH aura lieu du 6 au 10 juin 2004.

La conférence sera organisée dans le prestigieux Palais des congrès de Lyon. Il est prévu d'accueillir plus de 500 participants, venant du monde entier avec une traduction simultanée anglais-français assurée dans toutes les sessions.

Un accord marquant le renforcement des relations avec l'Amérique du Nord sera signé à l'ouverture de la conférence avec l'ASCE - American Society of Civil engineering - et les organismes internationaux représentant la communauté scientifique et professionnelle dans le domaine (IWA, IAHR). Des aides seront apportées afin de valoriser la venue de chercheurs et ingénieurs des PED et des financements européens seront prévus pour encourager les jeunes chercheurs à participer à l'événement.

Les domaines les plus particulièrement concernés sont :

- Les technologies alternatives au réseau d'assainissement,
- Les solutions spécifiques de traitement des effluents par temps de pluie,
- Les stratégies de gestion des eaux urbaines par temps de pluie,
- Les outils d'étude, d'analyse et de gestion du cycle de l'eau en site urbain.

■ Le GRAIE organise en ce début d'année **deux manifestations** :

- Mardi 25 mars 2003 de 9h30 à 17h00, Parc de Miribel-Jonage (69)

Thème : "**Intégration de la demande sociale et gestion des milieux aquatiques**"

- Mercredi 2 avril, 14h-18h, Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon 0(69), **assemblée générale** du GRAIE et conférence

Conférencier invité : **Pierre Roussel**, Président du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

GRAIE

Domaine scientifique de la Doua
66 boulevard Niels Bohr - B P 2132
69603 Villeurbanne Cedex
Tél. : 04 72 43 83 68 - Fax. : 04 72 43 92 77
graie@urgc-hu.insa-lyon.fr

LE LIMOUSIN, RÉGION D'EXCELLENCE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Si la qualité de son environnement, et notamment de ses cours d'eau et lacs est exceptionnelle, le **Limousin** s'impose aussi comme l'un des centres importants dans le domaine de la gestion de l'eau avec des pôles de recherche, de formation et des bureaux d'étude de tout premier plan.

Du CAP au Doctorat, la **filière eau en Limousin** s'affiche comme un lieu unique de formation où tout les métiers de l'eau sont représentés grâce à une palette complète de diplômes.

L'ENSIL (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges) ou la **Faculté des Sciences et la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de l'Université de Limoges**, délivrent des formations, abordant toutes les problématiques liées à l'eau, aussi bien techniques, juridiques qu'économiques. Par ailleurs, pour suivre des formations plus courtes, le **Lycée Raoul Dautry** à Limoges et le **Lycée d'Ahun**, offrent des BEP, CAP et BTS spécifiques.

La Région Limousin accueille également le **Centre National de Formation aux Métiers de la Pêche**, qui propose une préparation, unique en France, au moniteur de la pêche sportive tout en sensibilisant ses étudiants aux questions de l'eau.

En matière de recherche, le **CRIDEAU** (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement

de l'Aménagement et de l'Urbanisme) ainsi que le **Laboratoire des Sciences de l'Eau et de l'Environnement** (LSEE) rassemblent des compétences juridiques et techniques.

A l'OIEau (Office International de l'Eau), le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) est le premier établissement français de formation professionnelle continue en matière de gestion de l'eau, formation des grands groupes mondiaux de l'eau, des syndicats ou collectivités territoriales en charge du traitement de l'eau et des nappes phréatiques qui font aujourd'hui de l'école française l'une des plus réputées au monde.

EAUDOC est la première documentation spécialisée au monde avec plus de 200.000 références.

Enfin, ces différents organismes entretiennent des liens très étroits, au sein d'un pôle environnement unique en France, avec **des concepteurs et fabricants limousins** d'équipements innovants de traitement de l'eau (filtres presses, stérilisateurs UV ...).

CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

27 bd de la Corderie - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 45 19 00 - Fax : 05 55 45 18 25

RENNES - LE CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU : DES CONTRIBUTIONS POUR LA NOUVELLE LOI SUR L'EAU

Le 4^{ème} Carrefour des gestions locales de l'eau a su amorcer le dialogue entre les différents acteurs du secteur pour l'année 2003. Une année qui sera "riche en débats et contributions de toutes sortes" a affirmé Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, **Roselyne Bachelot**, lors de son discours, le 30 janvier, en clôture de la manifestation.

Dans son intervention, la Ministre a rappelé son attachement à la "gestion participative de l'eau" et a félicité le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne, **Ambroise Guellec** "d'organiser cette manifestation régulière, qui a pris une envergure nationale". Après avoir précisé ses objectifs pour 2003, Roselyne Bachelot est revenue sur la volonté de la Région Bretagne, dans le cadre de la décentralisation, d'être chef de file de la politique de l'eau. En jugeant la Bretagne "en pointe sur cette réflexion", Mme la Ministre a accueilli avec beaucoup d'intérêt un certain nombre de propositions

émises par la Région, notamment celle de mettre en place un observatoire breton de l'eau.

Le Carrefour a été aussi l'occasion de réfléchir à la Gestion de l'Eau dans le monde et au "Water Stress" qu'on annonce. Une table ronde animée par Jean-François Donzier, Directeur Général de l'OIEau a réuni des personnalités du Brésil, du Québec, de La Martinique, de l'Académie de l'Eau et de Vivendi.

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU

80 bis avenue de Fontainebleau
94276 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX
Tél. : 01 45 15 09 09 - Fax : 01 45 15 09 00
www.reseau-ideal.asso.fr

IFB : UNE RÉFLEXION SUR LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

L'Institut Français de la Biodiversité (IFB) a été proposé pour être le point focal national pour la France de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

La prochaine réunion qui a lieu à Montréal du 10 au 14 mars 2003, aborde le sujet des "Méthodes et Techniques pour évaluer les biens et services procurés par les écosystèmes d'eaux intérieures, pour concevoir des mesures d'incitation et une réforme des politiques et pour comprendre la fonction des écosystèmes".

Le site www.biodiversite-sbstta.org présente l'ensemble des sujets traités et permet de soumettre des commentaires et contributions.

INSTITUT FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

57, rue Cuvier - 75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 79 56 62 - Fax : 01 40 79 56 63
www.gis-ifb.org
www.biodiversite-sbstta.org

ECRIN : LES ENJEUX DE L'UTILISATION DES SOLS

Le club ECRIN Environnement & Société organise depuis 2001 un cycle de séminaires intitulés "les journées ECRIN de l'environnement".

Chaque séminaire porte sur un thème environnemental d'actualité et donne lieu à publication. Le prochain sera consacré aux enjeux de l'utilisation des sols.

Suite à la première Rencontre Nationale de la Recherche sur les Sites et Sols Pollués, organisée par l'ADEME, les 12-13 décembre 2002, la journée tentera de répondre aux questions suivantes :

- Comment développer une agriculture plus respectueuse de la diversité des sols et de leurs fonctions ?
- Comment aménager l'espace en tenant compte de la nature des sols et de la grande diversité de leurs caractéristiques : agriculture, élevage et forêt, urbanisation et industrialisation, réseau de transports ?
- Que faire, dans les domaines économiques et politiques, législatifs et juridiques, scientifiques et éducatifs, pour améliorer la situation ?

■ Le nouveau numéro de la revue **ECRIN Recherche, Technologie & Société** vient de paraître.

Au sommaire notamment :

- Les émissions toxiques dans l'environnement
- La recherche soutenue par le MEDD

Sommaire complet : www.ecrin.asso.fr

ECRIN

32 Boulevard de Vaugirard - 75015 Paris
Tél. : 01 42 79 51 00 - Fax : 01 42 79 50 99
ecrin@ecrin.asso.fr
www.ecrin.asso.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL DE MARNE :

3^{ÈME} "FESTIVAL DE L'OH !"

Du 18 au 20 mai 2003



Le prochain "Festival de l'OH !" aura lieu les 18 et 20 mai prochains.

En prenant cette initiative, il y a deux ans, le **Département du Val de Marne** a souhaité mettre en lumière une histoire propre à son territoire et faire apparaître ses engagements en matière de gestion, de protection et de partage de cet élément naturel essentiel qu'est l'eau.

Le "Festival de l'Oh !" est une construction collective du Conseil Général avec les villes, les associations du Val-de-Marne et divers partenaires, chacun apportant à la mesure de ses moyens et des envies une pierre à cette manifestation conviviale, culturelle, pédagogique et festive autour de l'eau.

Cette année, c'est autour de la **protection du milieu vivant** que s'articulera le Festival.

L'accordéon dans tous ses états en constituera le fil rouge artistique.

CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE

Hôtel du Département

Av. du Général de Gaulle - 94011 CRETEIL Cedex

Tél. : 01 49 56 86 24 - Fax : 01 49 56 89 90

festival_oh@cg94.fr

COLLÈGE DE POLYTECHNIQUE:

DES FORMATIONS A LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'Ecole Polytechnique organise sur deux fois deux jours (24 et 25 mars 2003 et/ou 16 et 17 juin 2003) un séminaire sur **la gestion durable de la ressource en eau continentale, superficielle et souterraine**.

Les objectifs recherchés lors de ces journées:

- Présenter l'état actuel des connaissances scientifiques sur le fonctionnement et la modélisation des hydrosystèmes.
- Apporter des éléments pour une gestion intégrée des bassins versants.
- Fournir des solutions techniques aux problèmes posés par le traitement et l'épuration des eaux.

Deux modules, indépendants mais complémentaires, composent cette formation:

- **Module 1** : "L'état actuel des connaissances sur les hydrosystèmes"
24 & 25 mars

- . Les eaux continentales : ressources et usages.
- . Les eaux superficielles : hydraulique, qualité physico-chimique, hydrologie des milieux aquatiques.
- . Les eaux souterraines :
- . L'eau et le sol ; écoulement, risques de pollution.
- . Les modèles hydrogéologiques de transports.

- **Module 2** : "Phénomènes extrêmes, gestion et problèmes de traitement et d'épuration des eaux"
16 & 17 juin

- . Crues et inondations : Aléas météorologiques.
- . Prévisions des crues.
- . Risques " inondations ".
- . Gestion intégrée des bassins versants irrigués.
- . Gestion des eaux pluviales urbaines.
- . Traitement des eaux potables et usées.

COLLÈGE DE POLYTECHNIQUE

23 boulevard Poissonnière - 75002 PARIS

Tél : 01 42 60 37 12 Fax : 01 42 60 37 76

info@collegepolytechnique.com

www.collegepolytechnique.com

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

www.sitesage.org

Les "SAGE" sur le web



Initiés par la loi sur l'eau de 1992, il y a maintenant en FRANCE plus de cent Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), à divers niveaux d'élaboration.

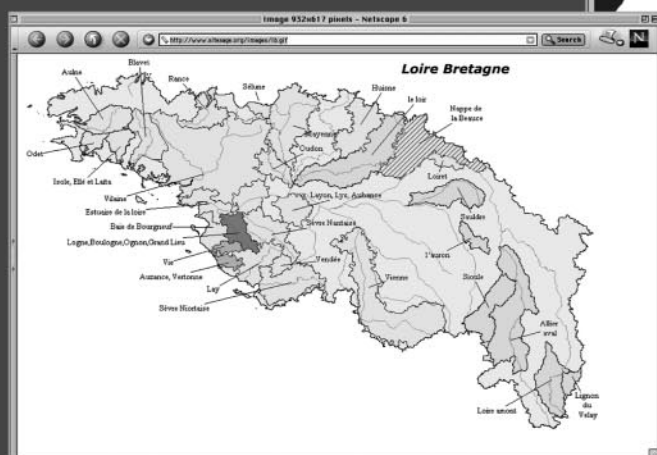
Afin d'informer les animateurs des SAGE et leurs partenaires (élus et autres membres des Commissions Locales de l'Eau, services de l'Etat, Agences de l'Eau, etc.), un site Internet dédié a été ouvert par l'OIEau depuis Juillet 2002.

Ce site présente l'état d'avancement des SAGE, des fiches de projets, des documents méthodologiques, des informations pratiques, ...

Il a aussi vocation à favoriser l'échange direct d'informations, et propose un forum de discussion ouvert à tous.

Vous trouvez en particulier sur le site :

- les fiches de présentation de chaque SAGE, établies sur un format unique, visualisant les principales caractéristiques des schémas : enjeux, objectifs, aspects institutionnels et administratifs (composition de la CLE, présidence), avancement, études et actions engagées.



- des rubriques utiles : carte nationale des SAGE, liste de liens vers les sites Internet, événements à venir, références juridiques, ...
- le forum.

www.sitesage.org

VIE DES SOCIÉTÉS

UN PARTENARIAT SIAAP - STEREAU POUR LA RÉALISATION DE LA STATION DES GRÉSILLONS



Le **SIAAP** (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) a retenu **Stereau**, filiale ingénierie et travaux du **groupe Saur**, mandataire d'un groupement d'entreprises, pour la réalisation de l'usine d'épuration des Grésillons (Triel-sur-Seine, Nord-Est de Paris).

La construction de ce nouvel équipement correspond à la nécessité de déconcentrer et d'améliorer le traitement des 3 millions de m³ d'eaux usées que le SIAAP transporte et épure chaque jour dans ses 4 usines (Achères, Colombes, Valenton, Noisy-le-Grand).

La réalisation de l'usine est prévue en deux temps : la première phase, confiée à Stereau, permettra de traiter un volume de 100 000 m³/j et d'assurer le traitement des effluents de la région de l'Haut-Val (Yvelines) et les eaux brutes en provenance d'Enghien, Pierrelaye et Colombes. La deuxième phase, prévue à l'horizon 2015, offrira une extension jusqu'à 300 000 m³/j et un délestage de l'usine voisine de Seine Aval à Achères.

Le projet développé par Stereau privilégie la compacité des ouvrages, leur intégration dans le paysage et la mise en œuvre de technologies très abouties.

S'inscrivant dans le cadre d'un développement durable, l'usine participera à l'essor économique de la ville de Triel-sur-Seine en liaison avec son projet de création d'une ZAC environnementale sur le domaine des Grésillons. Les installations seront couvertes et désodorisées. Le projet intègre également un circuit pédagogique de visites classé ERP (Etablissement Recevant du Public).

Une des technologies mise en œuvre est la **culture fixée**.

Elle se caractérise par un traitement des effluents par décantation lamellaire physico-chimique, suivi par un traitement biologique sur 3 étages de bio-filtration et les boues produites sont incinérées ou feront l'objet d'une valorisation agricole.

Le montant total du marché est de **135 millions d'euros**.

La mise en service de la première phase est prévue pour 2006.

SIAAP

2 rue Jules César - 75012 PARIS

Tél. : 01 44 75 44 08 - Fax : 01 44 75 44 34

www.siaap.fr

SAUR FRANCE

1, avenue Eugène Freyssinet

78064 Saint Quentin en Yvelines Cedex

Tél. : 01 30 60 26 94

www.saur.com

NATURE ET DÉCOUVERTES :

UN APPEL À PROJETS POUR LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES ET DU LITTORAL

La Fondation **NATURE & Découvertes** soutient des projets pour contribuer à la protection et à la connaissance de la nature sauvage en France. Depuis sa création en 1994, près de 400 projets ont été financés pour un montant de 2 330 000 €.

En cette Année Internationale de l'Eau Douce, la Fondation a choisi comme thème "**les zones humides et le littoral**".

Peuvent concourir les associations avec des propositions d'actions concrètes dans lesquelles s'inscrit au moins l'une des notions essentielles suivantes :

- l'action militante ,
- la protection des milieux et des espèces associées,

- la sensibilisation des riverains et usagers à la richesse et aux menaces qui pèsent sur ces espaces,
- l'éducation à l'environnement pour mieux faire connaître aux enfants le rôle essentiel de ces milieux et l'intérêt de les préserver.

FONDATION NATURE & DÉCOUVERTES

1 avenue de l'Europe - 78117 TOUSSUS-LE-NOBLE

Tél. : 01 39 56 70 44 - Fax : 01 39 56 70 74

fondation@nature-et-decouvertes.com

www.natureetdecouvertes.com

GROUPE ACRI : INAUGURATION DU "CANAL À HOULE ET COURANT"



Claudie Haignère, Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, a saisi l'opportunité de l'inauguration par le **Groupe ACRI** de son nouveau bâtiment, pour découvrir son canal à houle et courant et prononcer un discours sur le développement de l'innovation et de la recherche privée en France et ses synergies avec le monde de l'enseignement et de la recherche publique.

De la passerelle surplombant ce canal Claudie Haignère a pressé la touche du PC de contrôle déclenchant la simulation d'un courant de marée et d'une houle "centennale" dans un détroit à l'échelle du 25^{ème}. Ce canal a été conçu pour y effectuer à des coûts non-dissuasifs, des essais de faisabilité et de première optimisation d'ouvrages en projet.

ACRI est une société de haute technologie, créée en 1989 sur le site de Sophia Antipolis par cinq ingénieurs et scientifiques pour se dédier exclusivement à l'étude et à la modélisation des phénomènes liés aux sciences de la terre, à des fins d'applications à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

La "Start up" est depuis progressivement devenue un Groupe de 60 chercheurs, ingénieurs et techniciens.



ACRI

260, route du Pin Montard - B.P. 234
06904 Sophia Antipolis Cedex
Tél. : 04 92 96 75 00 - Fax : 04 93 95 80 98
acri@acri.fr
www.acri.fr

AUTOUR DU MONDE

PUBLICATION DU RAPPORT CAMDESSUS SUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'EAU

Fin 2001, un panel mondial d'étude sur le financement des infrastructures hydrauliques s'est constitué autour de Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds Monétaire International, à l'initiative du Global Water Partnership, du Conseil Mondial de l'Eau et du 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto, dont il constitue la task force financière. Comprenant 20 membres (banquiers, financiers, représentants d'ONG et d'entreprises privées), le panel s'est réuni sept fois et à entendu un grand nombre de spécialistes à travers le monde. Le but du panel est d'évaluer les besoins financiers sur les 25 prochaines années dans le domaine de l'eau au sens large (eau à usage domestique, irrigation, hydro-électricité, gestion de la ressource, protection contre les crues, ...) en mettant en avant l'objectif adopté à Johannesburg de diviser par deux la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à un système d'assainissement. Pour atteindre cet objectif, il faudrait équiper 200.000 personnes par jour, ce qui représente un effort financier d'investissement de 180 milliards de dollars par an, à comparer aux 80 milliards de dollars aujourd'hui dépensés à cette fin dans le monde.

Parce que la tâche est extraordinairement vaste et complexe, le panel préconise de changer certaines habitudes :

- **Les gouvernements centraux devraient ainsi accepter de décentraliser le pouvoir en matière d'eau**, encourageant le développement des structures de terrain pour la gestion de la ressource et des équipements ;

- **Le développement du partenariat entre les secteurs public et privé apparaît indispensable**, mais en prenant en compte des acteurs privés locaux ;
- **L'aide publique doit doubler**, grâce au budget national mais aussi par des initiatives nouvelles comme la participation des consommateurs des pays riches, via une légère augmentation de leur facture d'eau ;
- **La bonne gouvernance est une condition du succès**, et le panel aborde franchement la question de la corruption, en soulignant que "l'opinion publique, les associations d'usagers et les ONG devraient être encouragées à surveiller les activités des opérateurs d'eau.

En bref, pour le panel, l'heure est plus que jamais au développement solidaire et certaines pratiques doivent changer pour assurer à des millions d'êtres humains leur droit élémentaire à l'eau.

GLOBAL WATER PARTNERSHIP SECRETARIAT

Hantverkargatan 5, House 6
SE-112 21 Stockholm, Sweden
Tel: +46 8 562 51 900 - Fax: +46 8 562 51 901
gwp@gwpforum.org
www.gwpforum.org

UCL : UN CYCLE DE CONFÉRENCES "L'EAU, PATRIMOINE MONDIAL"

L'Université Catholique de Louvain, organise avec Tractebel un cycle de conférences "L'eau, patrimoine mondial". Débuté en décembre dernier, il se poursuit le 7 avril 2003 avec une conférence de **Vandana Shiva**, Directeur du Research Foundation for Science, Technology and Natural Resource Policy à Dehradun en Inde consacrée à "Earth Democracy: The World Beyond Corporate Globalisation".

Un débat sur la "Gestion intégrée de l'eau en Wallonie" clôturera ce cycle le 12 mai 2003.

UCL/IIAG/MARK

I, Place des Doyens - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél.: 010/47 82 63 - Fax 010/47 83 24
theys@mark.ucl.ac.be
www.cenv.ucl.ac.be/conference.html

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR L'HYDROEFFICIENCE

Les 26 et 27 mars 2003 à Murcie (Espagne)

Organisé par l'Institut de Développement et le Centre Technologique de l'Environnement de la région de Murcie, ce symposium a pour but d'exposer méthodologie et outils novateurs en matière de gestion des ressources en eau. Cette manifestation sera accompagnée d'un salon professionnel.

CENTRO TECNOLÓGICO DEL MEDIO AMBIENT

Servicio de Información y Documentación
Tél. 968 52 03 61 / 52 01 34 - Fax : 968 50 85 05
ctma@ctmedioambiente.es
www.ctmedioambiente.es

I^{ÈRE} CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES TOILETTES SÈCHES

Du 20 au 23 août 2003 à Tampere

Les toilettes sèches sont, avant tout, des toilettes sans eau, mais aussi sans produit chimique, fonctionnant donc de manière aussi "naturelle" que possible.

Les toilettes sèches "nouvelle génération" se veulent confortables et faciles à gérer. Elles sont nées dans les Pays Scandinaves, il y a 30 à 40 ans.

C'est en Finlande, à Tampere, que se déroulera du 20 au 23 août la I^{ère} conférence internationale sur les toilettes sèches (à compost).

Les experts aborderont 4 sujets principaux :

- la gestion contrôlée de l'environnement rural et urbain ;

- la réutilisation comme engrais des excréta ;
- les technologies disponibles pour les toilettes à compost ;
- le développement de l'usage des toilettes sèches.

Une exposition professionnelle complètera la manifestation.

DRY TOILET 2003

P.O. Box 225 - FIN-33101 TAMPERE - FINLAND
Tél. : 358 50 3012539 - Fax : 358 3 2330444
secretary@drytoilet.org
www.drytoilet.org

WATER AND WASTEWATER ASIA

Du 23 au 25 septembre 2003 à Ho Chi Minh City

L'industrie de l'eau au Vietnam est dans une période de restructuration et de développement.

Selon **Nguyen Tan**, responsable de l'association vietnamienne de l'eau et du drainage, le système d'adduction d'eau du Vietnam est dans un état dramatique et nécessite une profonde remise à niveau. Dans les principales villes du pays, plus de 50 % de l'eau distribuée est perdue à cause des fuites sur le réseau, et seulement 67 % de la population urbaine a accès à une eau réellement potable.

Le Gouvernement a débloqué au cours de la dernière décennie 1,3 Md US\$ afin de doubler le réseau national de distribution d'eau.

La conférence **Water and Wastewater Asia 2003**, avec le salon professionnel qui l'accompagne sera l'occasion de faire le point sur un marché prometteur dans cette partie du monde.

PENNWELL CORPORATION

PennWell House - Horseshoe Hill - Upshire
Essex EN9 3SR - U.K.
Tél. : 44 0 1992 656 600 - Fax : 44 0 1992 656 700

EWA / INSTALLATION ET ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

4 et 5 décembre 2003 à Paris (Pollutec)

L'European Water Association organise, dans le cadre de Pollutec 2003, les 4 et 5 décembre 2003, une conférence sur la pose et la maintenance des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau (inspection, nettoyage et réhabilitation).

EUROPEAN WATER ASSOCIATION

Theodor-Heuss-Allee 17 - D-53773 HENNEF
Tél. : 49 0 2242 872 189 - Fax : 49 0 2242 872 135
overmann@atv.de

REPRISE DE L'ACQUIS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE : DES PROGRÈS INÉGAUX DANS LES PECO

La mission économique de l'Ambassade de France à Varsovie vient de réaliser une synthèse de l'état d'avancement des questions environnementales dans les pays d'Europe Centrale et Orientale. L'analyse de la Commission Européenne sur les avancées réalisées par les futurs Etats Membres sur la question environnementale est globalement positive, tant en ce qui concerne l'alignement de leur législation sur l'acquis communautaire qu'en ce qui concerne le développement de leur capacité administrative nécessaire à sa mise en oeuvre. Pour autant, cette appréciation globale cache encore de profondes diversités entre les différents pays.

ETAT DES LIEUX

À MOINS DE 18 MOIS DE L'ADHÉSION :

Hongrie

Très importants progrès via l'adoption de lois nouvelles transposant partiellement l'acquis (air, eau, maîtrise de la pollution industrielle et OGM) et renforcement important de la capacité administrative (rôle du ministère de l'environnement, bonne coordination entre les diverses autorités publiques en charge des contrôles...). Kyoto a été ratifié en août 2002.

Retards sur la transposition des directives déchets (les plans de gestion des déchets n'ont été adoptés ni au niveau national, ni au niveau local), protection de la nature (aucune avancée en 2002) et substances chimiques. La capacité administrative doit encore être renforcée (système d'autorisation trop complexe, formation des personnels à développer etc...).

Pologne

Progrès importants via l'adoption de textes visant à l'intégration des sujets environnementaux dans les politiques sectorielles. Transposition achevée des Directives-Cadres sur les déchets, des avancées pour l'eau. Progrès notables dans le développement de la capacité administrative et le renforcement des effectifs du Ministère de l'Environnement. Importants investissements réalisés.

Ratification de Kyoto en août 2002.

Aucun progrès dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau et de la radioprotection. Retards dans la planification (le programme pour la qualité de l'air et le plan national des déchets sont en préparation). La mise en oeuvre de l'acquis n'est pas effective sur de nombreux points (déchets, eau, pollution industrielle et produits chimiques).

Moyens insuffisants pour le renfort de la capacité administrative.

Estonie

A bien progressé grâce à l'adoption de nouveaux textes (eau, déchets, protection de la nature, bruit, OGM...). Poursuite de l'application du plan national pour l'environnement et de l'Agenda 21 Mer Baltique.

Ratification de Kyoto en septembre 2002.

Aucun progrès en matière de sûreté nucléaire. Retards importants (air, déchets). Insuffisante mise en oeuvre de l'acquis (nitrates, pollution industrielle, substances chimiques). Efforts à mener (formation, organisation) pour le contrôle et la surveillance.

Lettonie

Progrès considérables en ce qui concerne l'alignement sur l'acquis (eau, déchets, protection de la nature, pollution industrielle et bruit) Création d'une nouvelle agence pour la protection de l'environnement. Mise en oeuvre de l'Agenda 21. Ratification de Kyoto en juin 2002.

Efforts importants encore à réaliser en matière de qualité de l'air, de gestion des déchets (stockage des déchets dangereux), d'eau (zones vulnérables)... Renforcement nécessaire de la capacité administrative de tous les organismes environnementaux. Equipements de surveillance à moderniser.

Lituanie

Avancées dans l'air, les déchets, l'eau et la gestion des risques (EMAS). Amendements à la loi-cadre sur l'environnement. Renforcement des capacités du Ministère de l'Environnement Importants investissements en matière de surveillance (eau, air). Ratification de Kyoto en novembre 2002.

Des dispositions d'application restent à adopter (OGM, substances chimiques, pollution industrielle, déchets).

Développement des capacités administratives à surveiller, notamment en matière de contrôle. Des investissements considérables doivent encore être engagés afin de garantir la mise en oeuvre de l'acquis.

République Tchèque

Progrès considérables sur la transposition et la mise en oeuvre de l'acquis (air, déchets, eau) et sur le renforcement de la capacité administrative (recrutement de personnel, efficacité de l'inspection de l'environnement). Mise à jour du plan national pour l'environnement et adoption d'une stratégie nationale pour le développement durable. Ratification du protocole de Kyoto en 2001.

Des textes de transposition doivent encore être adoptés dans certains secteurs (déchets, risques industriels, qualité de l'eau...). Attention particulière à accorder à la mise en oeuvre effective de l'acquis. Effort à mener sur la formation du personnel en règle générale. D'importants investissements restent à engager.

Slovaquie

Progrès via l'adoption de nouvelles lois (air, eau, protection de la nature, reprise de la directive Seveso II ...). Transposition intégrale de l'acquis dans le domaine de la sûreté nucléaire. Renforcement des capacités administratives, notamment via le processus de décentralisation. Stratégie de développement durable adoptée en avril 2002. Kyoto a été ratifié en mars 2002.

Certains travaux visant à achever la transposition de l'acquis restent à engager (pollution industrielle et directive IPPC). Mise en oeuvre de l'acquis à surveiller dans le domaine de la gestion des déchets et de l'eau. Les capacités administratives doivent être renforcées notamment pour la planification et la surveillance. Des investissements considérables sont encore à engager.

Slovenie

La législation est dans une large mesure harmonisée avec l'acquis (sauf IPPC) et de nouveaux progrès sont intervenus (loi sur l'eau, air, déchets...). La forte capacité administrative a encore été renforcée.

Ratification de Kyoto en juin 2002.

Aucun progrès dans le domaine du bruit. La transposition de la directive IPPC (prévention et réduction de la pollution) reste à réaliser. Des progrès sont encore à faire en matière de renforcement de la coordination administrative.

Bulgarie

La Bulgarie a continué à progresser en ce qui concerne la reprise de l'acquis (nouvelles lois sur la protection de l'environnement, sur la qualité de l'air, la gestion des déchets, la qualité de l'eau, la pollution industrielle, la protection de la nature, la sûreté nucléaire et la radioprotection).

La mise en oeuvre de l'acquis et le renfort des capacités administratives restent problématiques. Retards pour l'intégration de l'environnement dans d'autres politiques sectorielles (faible sensibilisation des industriels et du public au sujet environnemental et au développement durable) et pour l'application de la directive Seveso, les OGM, le bruit. Investissements considérables à engager.

Roumanie

Progrès liés à l'adoption de nouvelles lois (air, déchets, et surtout eau, sûreté nucléaire et radioprotection, IPPC, ...). Augmentation légère du budget alloué à la protection de l'environnement.

Kyoto avait été ratifié en 2001.

Les lois ont été adoptées mais sans prise en compte des ressources administratives et financières disponibles et concertation insuffisante. Aucun progrès en matière de législation horizontale et d'intégration de l'environnement dans les autres politiques sectorielles. Capacité administrative limitée.

D'ici à l'adhésion effective, la Commission - qui avait déjà fait du renforcement des capacités institutionnelles des candidats, l'une de ses priorités pour 2002 - propose d'inclure l'environnement dans les 7 domaines prioritaires qui continueront de bénéficier de sa part d'actions de renforcement des institutions, ce qui traduit toute l'importance qu'elle attache dans ce domaine ... mais aussi tout le chemin que les futurs membres ont encore à parcourir.

AMBASSADE DE FRANCE

Mission Économique

ul. Pulawska 17 - VARSOVIE 02-515 - POLOGNE

CONSEIL DE L'EUROPE : LE RÔLE DES AUTORITÉS TERRITORIALES DANS LA GESTION DES BASSINS FLUVIAUX - LE DANUBE

Du 10 au 12 avril 2003 à Turnu Magurele (Roumanie)

La reconstruction écologique du Bassin du Danube a été dans le passé et est encore, une des préoccupations majeures du **Conseil de l'Europe**. Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) a récemment préparé deux rapports sur ce sujet : un sur **"la gestion des ressources hydriques transfrontalières en Europe"** et un autre, encore à finaliser, sur le **"rôle des autorités territoriales dans la gestion du bassin du Danube : une analyse du Danube basée sur l'expérience du Rhin"**.

A travers ces rapports, le CPLRE a essayé d'analyser les meilleures pratiques de la gestion de l'eau et à ce propos, la contribution de la Province de Gelderland (Pays-Bas), qui a soutenu directement l'organisation de la conférence, a été particulièrement importante.

En suivant l'exemple du Rhin, une initiative concrète qui sera proposée pendant la conférence est l'idée de diviser le bassin du Danube en sous-bassins hydrographiques. Il s'agit d'un pas nécessaire en vue de redessiner la réhabilitation du "Système Danube".

Le Conseil départemental de Teleorman est le promoteur principal de la Conférence qui se tiendra à Turnu Magurele, une ville particulièrement préoccupée par le destin du Danube.

La conférence essaiera aussi de faire prendre conscience des différences dans le bassin du Danube entre les anciennes démocraties, membres de l'UE (Union

Européenne), et les nouvelles démocraties qui ont candidatées à l'adhésion. Le cadre légal de l'UE sera aussi analysé pendant l'événement. A travers cette initiative, les gouvernements régionaux, nationaux et européens seront sollicités en vue d'un soutien financier pour la reconstruction écologique et la protection de l'environnement dans le bassin du Danube.

La conférence représente une opportunité de mettre en place des actions concrètes. Le but de cette initiative est aussi de permettre aux autorités régionales de recueillir et d'évaluer des informations en vue de promouvoir des programmes sur le "Système Danube".



CONSEIL DE L'EUROPE

67075 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 41 20 00 - Fax : 03 88 41 27 51

rinaldo.locatelli@coe.int

www.coe.fr/cplre

TEC & DOC :

EAU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

L'ouvrage "Eau, environnement et santé publique" offre un résumé approfondi des origines, du devenir et des traitements des eaux destinées à la consommation publique. Il traite de leurs principales pollutions (chimiques, microbiologiques et radioactives), des risques qu'elles font encourir à la santé publique, ainsi que des technologies actuelles susceptibles d'en assurer l'éradication.

Cette 2^{ème} édition, mise à jour et augmentée de près de 20 %, prend notamment en compte les principales modalités de gestion des eaux, les nouvelles règles applicables aux eaux embouteillées, les eaux de synthèse, la désalinisation et les traitements par filtration.

RISQUES PARASITAIRES LIÉS AUX DÉJECTIONS HUMAINES ET ANIMALES

Tous les agents biologiques (virus, bactéries, parasites, parfois très pathogènes) sont potentiellement présents dans les déjections de l'Homme et des animaux et constituent des éléments du **péril fécal**, qui s'actualise :

- par la consommation d'aliments ou d'eau pollués : la pollution de l'eau a pris une importance considérable, et peut concerner non seulement les eaux brutes, mais aussi les eaux des réseaux de distribution, même après traitement. Il suffit, pour s'en convaincre, d'évoquer l'anadémie de cryptosporidiose survenue, en 1993, à Milwaukee (USA), consécutive à la consommation d'eau du robinet, qui a atteint 400 000 personnes et entraîné plus de 100 décès parmi la population immunodéprimée,
- lors de la manipulation des déjections contaminées,
- à l'occasion de contacts avec des substrats souillés, dans un environnement pollué.

Cet ouvrage expose successivement :

- l'origine et la nature des éléments de pollution, d'origine humaine et animale, dressant la liste des parasites le plus souvent impliqués et rappelant leurs caractères morphologiques et biologiques,

- la nature des risques inhérents à la manipulation et à l'épandage des déjections,
- la matérialisation nosologique des risques encourus. De ce point de vue, il se limite aux maladies et affections directement liées à la manipulation et à l'utilisation des déjections et laisse de côté la pathologie dépendante de leur dispersion naturelle,
- les facteurs d'actualisation des risques,
- la gestion des risques.

Cet ouvrage s'adresse aux responsables de l'environnement, aux services médicaux, vétérinaires et agricoles, aux épidémiologistes, aux médecins et vétérinaires praticiens.

TEC&DOC - LAVOISIER

14 rue de Provigny - 94236 CACHAN Cedex
Tél. : 01 47 40 67 00 - Fax : 01 47 40 67 02
www.lavoisier.fr

SAGEP : L'USINE D'AUTEUIL

MISE EN SCÈNE DE L'EAU À PARIS

Consacré à l'eau depuis deux siècles, le site de l'**usine d'Auteuil**, situé dans le seizième arrondissement de Paris s'impose encore aujourd'hui comme lieu essentiel du service de l'eau de la capitale, qu'il s'agisse d'y prélever en Seine les ressources nécessaires à la propreté de Paris et du Bois de Boulogne ou d'y puiser, très profondément dans l'Albien, une eau directement destinée à la consommation.

La conservation des locaux (et peut-être un jour leur valorisation), témoigne du souci constant de la **SAGEP** (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris) d'entretenir le patrimoine qui lui a été confié tout en garantissant les meilleures conditions d'exploitation dans le cadre de la mission que lui a déléguée la ville de Paris.

Les halles qui y ont été érigées au XIX^{ème} siècle illustrent quant à elles l'attention toute particulière qui a toujours été portée au service de l'eau.

Patrimoine architectural et industriel de qualité, le site d'Auteuil pourrait davantage s'intégrer dans son envi-

ronnement immédiat grâce à son ouverture au quartier et devenir ainsi un élément de premier plan de l'aménagement de ce coin de Paris. Cette démarche offrirait à tous la possibilité d'y accéder, d'en découvrir la richesse et d'en partager la jouissance. L'usine d'Auteuil conjugue tradition et modernité. Elle constitue aujourd'hui un enjeu de mémoire.

Cet ouvrage constitue le deuxième volume d'une collection qui a pour ambition de mettre en valeur la richesse du patrimoine parisien affecté au service de l'eau.

SAGEP

9 rue Schoelcher - 75675 PARIS CEDEX 14
Tél. : 01 40 48 98 00 - Fax : 01 43 22 24 22
www.sagep.fr

PARIGRAMME :

SUR LES TRACES DE LA BIÈVRE PARISIENNE

Depuis 1912, la Bièvre a totalement cessé de couler à ciel ouvert dans Paris, victime des siècles de mauvais traitements que ses riverains, teinturiers, tanneurs, meuniers, industriels, ..., lui ont infligés.

Pour autant, la rivière n'a jamais cessé d'enfiévrer les imaginations au point qu'on évoque aujourd'hui sa restitution partielle dans la capitale.

L'histoire de la Bièvre est haute en couleur mais ses tracés anciens se fondent, estompés à l'extrême, dans le paysage urbain. Il faut une minutie d'archéologue pour découvrir les vestiges (murs de séparation, tracé des rues, anciens quais ...) de la rivière disparue et, avec eux, avec elle, l'ambiance d'un Paris qui n'est plus.

L'ouvrage publié par les éditions **PARIGRAMME / Compagnie Parisienne du livre** est richement documenté avec de nombreux plans et photographies.



PARIGRAMME

58 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS
Tél. : 01 44 83 89 29 - Fax : 01 44 83 69 20

LU DANS LA PRESSE

LA LETTRE DE L'ISTED :

GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

La Lettre de l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement revient sur les avancées du sommet de Johannesburg, notamment l'élargissement à l'assainissement de l'un des principaux objectifs : diviser par deux d'ici 2015 la proportion de la population qui n'accède pas une eau saine.

Pour les acteurs publics et privés français qui vont se déplacer nombreux à Kyoto, les sujets ne manquent pas :

- **Sur l'eau potable et l'assainissement :**
 - mettre au point et faire acter au plan international un dispositif de suivi ;
 - transformer la charte en projet international ;
 - donner du contenu à l'initiative européenne ;
 - participer à la préparation des décisions concernant la réforme des instruments financiers à l'aide publique de développement (APD).

- **Sur la gestion intégrée des ressources en eau**
 - porter les objectifs liés au bon état écologique contenus dans la Directive-Cadre européenne, notamment par la préservation des zones humides ;
 - intensifier les réseaux d'échange et donner un contenu concret au volet de gestion intégrée de l'initiative européenne, volet dont la France à l'animation en responsabilité ;
 - approfondir les questions alimentaires et énergétiques et le débat sur la grande hydraulique, en liaison avec les objectifs énergie.

La présence des collectivités locales, leur affirmation comme Autorités responsables de l'organisation de ces services essentiels et dans la maîtrise d'ouvrage locale seront renforcés.

JEAN-DIDIER BLANCHET PRÉSIDENT DE L'ISTED

Jean-Didier Blanchet a succédé à Jean Smagghe à la Présidence de l'ISTED et comme coordonnateur de la Section internationale du Conseil général des Ponts et Chaussées. Le 08 janvier 2003, l'Isted a fêté ses 21 ans.

ISTED

La Grande Arche, Paroi Sud - 92055 La Défense
Tél. : 01 40 81 24 06 - Fax : 01 40 81 23 31
www.isted.com

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ADHÈRE AU RIOB



A l'occasion d'une réunion régionale réunie à Paris sur l'avenir de la forêt dans le bassin du fleuve Congo, le représentant de la **République Démocratique du Congo (RDC)** a confirmé au Secrétariat Technique du Réseau son adhésion au RIOB avec l'appui du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'Agence Française de Développement et de l'Académie de l'Eau.

La RDC est riveraine du Fleuve Congo avec plus de 10 autres pays d'Afrique. Ce Fleuve a le 2^{ème} plus fort débit du monde juste après l'Amazone et c'est l'un des 10 plus longs fleuves de la planète.

La RDC souhaite participer au Réseau Régional Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et au Réseau des Organismes de Bassin transfrontaliers.

Le Secrétaire Général du Ministère congolais de l'Environnement, **Joseph Ipalakayobwa**, a exprimé les questions posées dans la gestion intégrée des eaux de son pays :

- ❶ Comment récupérer et mettre à disposition l'information hydrologique et hydrographique contenue dans le fonds documentaire préservé par la Belgique,
- ❷ Comment rédiger un Code National de l'Eau,
- ❸ Comment favoriser la création et le fonctionnement d'un organisme transfrontalier de gestion des eaux du lac Tanganyika.

AUTOSURVEILLANCE

TESTEZ VOTRE STATION D'EPURATION

Spécialement conçue pour réaliser durant 1 an le suivi d'une station d'épuration de moins de 10 000 équivalent-habitants, la mallette d'autosurveillance de l'Office International de l'Eau permet de réaliser les tests hebdomadaires suivants : limpidité, recherche du voile de boue, recirculation, décantation, ammoniacque, nitrate, phosphate (*en option*). Un kit de recharge permet de renouveler les réactifs d'analyses chaque année.

Poids : 5 kg - Dimensions : 46 x 33 x 15 cm



Prix : 380 € HT*
Recharge annuelle : 70 € HT*
* hors option phosphate



AVEC LA MALLETTE D'AUTOSURVEILLANCE

Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 77 71 15 - cnfme@oieau.fr





TOUS ENSEMBLE POUR UNE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU DANS LE MONDE

DIX COMMANDEMENTS POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE

I L'eau douce est un bien commun.

II Une Gestion Intégrée des Ressources en Eau doit viser la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes, la protection contre les risques, la préservation et la restauration des écosystèmes.

III Les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères sont les territoires appropriés pour l'organisation de la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes.

IV Un cadre juridique clair doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les compétences institutionnelles, les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau.

V Les représentants des populations et des Pouvoirs locaux, des usagers de l'eau et des organisations porteuses d'intérêts collectifs doivent participer à cette gestion, notamment au sein de Conseils ou Comités de Bassin.

VI L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations et de ses représentants est indispensable.

VII Des schémas directeurs ou plans de gestion de bassin doivent être élaborés dans la concertation et la transparence pour fixer les objectifs à atteindre à moyen terme.

VIII Des systèmes intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés et des recherches spécifiques, doivent être organisés dans chaque bassin.

IX La mise en place de systèmes de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des consommateurs et des pollueurs s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin des programmes prioritaires d'intervention successifs et garantir le bon fonctionnement des services collectifs. Ces contributions, fixées par consensus au sein des Comités de bassin, devraient être gérées dans le Bassin par une "Agence" technique et financière spécialisée.

X Pour les grand fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, des accords de coopération doivent être confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions, Autorités ou Organismes internationaux ou transfrontaliers.

IL FAUT SOUTENIR

**LA CRÉATION ET LE RENFORCEMENT
DES ORGANISMES DE BASSIN DANS LE MONDE !**

SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT - RIOB
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr
www.riob.org

DATE	REF.	TITRE
30/06-04/07/03	03C035a	Le soudage bout à bout des tubes polyéthylène
30/06-04/07/03	03E003a	Hydrologie urbaine et calcul d'un réseau pluvial - Niveau I
30/06-03/07/03	03I011a	Exploiter et entretenir les démarreurs électroniques et les variateurs de vitesse
30/06-04/07/03	03L005a	Mise œuvre de l'autosurveillance des stations d'épuration
30/06-04/07/03	03L009a	Hydrométrie des cours d'eau : Le métier de jaugeur
01/07/03	03A007a	Analyses relatives à la bactériologie des eaux - 2° Partie
07-11/07/03	03C013a	La pose des canalisations d'eau potable
01-05/09/03	03C012b	Recherche de fuites : Méthodes de corrélation acoustique
01-05/09/03	03E005a	Connaître le fonctionnement hydraulique des réseaux d'assainissement
01-05/09/03	03E032a	Réalisation et contrôle des branchements au réseau d'assainissement
01-05/09/03	03K002a	Stratégie et technologie: réponse aux exigences réglementaire des systèmes d'assainissement
01-05/09/03	03N007c	Détoxication des effluents
01-03/09/03-1-3	03S003b	L'évaluation de la qualité globale du cours d'eau : Comment la réaliser
02-05/09/03	03B020b	Traiter et contrôler les eaux de piscine
03-04/09/03	03F027a FNDAE	Valorisation agricole des boues : Réglementation, responsabilité et mise en œuvre
03-05/09/03	03S008b	Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : mode d'emploi
08-12/09/03	03A001b	Notions de base sur la chimie de l'eau - 1° Degré
08-12/09/03	03C005a	Maintenance de la robinetterie et des poteaux d'incendie
08-12/09/03	03C006b	Les vannes de régulation
08-12/09/03	03D002a	Comment utiliser les équipements de télégestion - Niveau utilisateur
08-12/09/03	03E008b	Les recommandations du fascicule 70 pour la réalisation des réseaux d'assainissement
08-11/09/03	03E028c	Réussir le contrôle technique de l'assainissement non collectif
08-12/09/03	03F004b	La gestion technique d'une station d'épuration
08-12/09/03	03F005c	Dysfonctionnement de l'épuration par boues activées - 3° Degré
08-12/09/03	03F007c FNDAE	Conception et dimensionnement - Module I : station d'épuration à boues activées
08-12/09/03	03I002c	Perfectionnement en électrotechnique
08-12/09/03	03K004a	Gestion administrative et financière des services d'eau et d'assainissement
08-12/09/03	03K026a	L'alimentation en eau potable : Découverte d'un métier
09-11/09/03	03A014c	Prélèvements d'eau : Pourquoi, comment ?
15-19/09/03	03B005b	Exploiter les usines de production d'eau potable - Perfect. - 2° Niveau
15-16/09/03	03C021c	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
15-19/09/03	03E020a	"Les déversoirs d'orage : conception, dimensionnement et exploitation

DATE	REF.	TITRE
15-19/09/03	03F001f	Exploiter une station d'épuration - 1° Degré
15-17/09/03	03F034a	La sécurité et l'Hygiène en station d'épuration
15-19/09/03	03H001b	Comment choisir et installer une pompe ?
15-18/09/03	03I012b	Préparation à l'habilitation électrique
15-19/09/03	03N005a	Installer et exploiter une station d'autosurveillance
15-18/09/03	03C039a	Techniques de blindage en tranchées
15-18/09/03	03N025a	Epuration par réacteurs biologiques à membranes
15-18/09/03	03S006b	Conception, construction et entretien des plans d'eau
17-18/09/03	03C021d	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
22-26/09/03	03B004b	Exploiter les usines de production d'eau potable - Perfect. - 1° Niveau
22-26/09/03	03B006a FNDAE	Les procédés de traitement d'eau potable
22-26/09/03	03E009b FNDAE	Mise en œuvre et suivi des chantiers d'assainissement
22-26/09/03	03E033a FNDAE	Conception, dimensionnement et entretien des bassins de retenue d'eau pluviale
22-26/09/03	03F002d	Exploiter une station d'épuration à boues activées - 2° Degré - Module 1
22-26/09/03	03F023a FNDAE	Conception et dimensionnement Module 3 : les procédés compacts d'épuration

Le détail de ces formations ainsi que le **calendrier des stages 2003** est disponible sur le Web :
<http://www.oieau.org/stages>

Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

STAGE CONCERNE

Référence : 0 3

Intitulé du stage :

Dates :

PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



N° SIRET :

Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

☐ à l'adresse ci-contre

☐ à l'organisme suivant :

N° SIRET :

Code APE :

A M. ou Mme :

Fait à :

Signature

Le :

et cachet

Office International de l'Eau - Le CNFME - 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - E-mail : stages@oieau.fr

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
02 - 04/04/03	Marseille France	HYDROTOP 2003	HYDROTOP Tél. : 04 91 46 01 53 - Fax : 04 91 46 02 53 www.hydrotop.com
10 - 12/04/03	Turnu Magurele Roumanie	Conférence Européenne sur le Rôle des Autorités Territoriales dans la Gestion des Bassins Fluviaux Le Danube	Conseil de l'Europe Tél. : 03 88 41 20 00 - Fax : 03 88 41 27 51 rinaldo.locatelli@coe.int www.coe.fr/cplre
25 - 27/04/03	Angers France	Réunion du G8 - Environnement	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23 www.environnement.gouv.fr
18 - 20/05/03	Créteil France	3 ^{ème} Festival de l'OH	Conseil Général du Val de Marne Tél. 01 49 56 86 24 - Fax : 01 49 56 89 90 festival_oh@cg94.fr
28 - 30/05/03	Salamanca Mexique	Atelier International sur la Vulnérabilité des Nappes et les Risques	www.igeofcu.unam.mx/avr03 www.cotascera.org/avr03
9 - 13/06/03	Aréquipa Pérou	3 ^{ème} Congrès Latino-Américain de Gestion des Bassins Versants	Secretaría Internacional Tel. / 56 2 337 2207 / 337 2100 Fax 56-2-337 2187 congresocuencas@fao.org
29/06/03 - 02/07/03	New York Etats-Unis	La Gestion des Bassins Versants pour une Meilleure Alimentation en Eau	SUNY COLLEGE OF ENVIRONMENTAL SCIENCE AND FORESTRY pebchair@esf.edu
20 - 23/08/03	Tampere Finlande	1 ^{ère} Conférence Internationale sur les Toilettes Sèches	DRY TOILET 2003 Tél. : 358 50 3012539 - Fax : 358 3 2330444 secretary@drytoilet.org www.drytoilet.org
24 - 29/08/03	Tessalonique Grèce	30 ^{ème} Congrès IARH Water Engineering and Research in a Learning Society : modern developments and traditional concepts	IAHR Secretariat Tél. : 34 91 335 7908 - Fax : 34 91 335 7935 2003iahr@auth.gr www.civil.auth.gr/2003iahr
23 - 25/09/03	Hochiminh City Vietnam	Water and Wastewater Asia	PennWell Corporation Tél. : 44 0 1992 656 600 Fax : 44 0 1992 656 700
04 - 05/12/03	Paris France	EWA/Installation et Entretien des Réseaux d'Assainissement et Canalisations d'Eau	European Water Association Tél. : 49 0 2242 872 189 Fax : 49 0 22 42 872 135 avermann@atv.de

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>



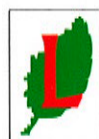
**Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable**
(Direction de l'eau)



Les 6 Agences de l'Eau



**Le Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et des Affaires Rurales**
(Fonds National de Développement des Adductions d'Eau)



La Région Limousin

LIMOUSIN
CONSEIL REGIONAL



**Le Ministère de la Santé,
de la Famille
et des Personnes Handicapées**
(Direction Générale de la Santé)



**Le Réseau International
des Organismes de Bassin**
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Nouveaux services aux abonnés

"EAUDOC" prend un nouvel essor pour mieux répondre aux besoins de nos utilisateurs dans le monde.

Trois forfaits sont disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

**109,00 € TTC
91,14 € HT**

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- ⊕ **Information Eaux en ligne avec :**
Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, les *grands projets internationaux*, une sélection des *derniers articles scientifiques* de nos bases

- ⊕ **La revue de presse quotidienne en ligne**

**229,00 € TTC
191,47 € HT**

EAUDOC Premier

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- ⊕ **Information Eaux en ligne avec :**
Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, les *grands projets internationaux*, une sélection des *derniers articles scientifiques* de nos bases

- **La revue de presse quotidienne en ligne**

- ⊕ **Information Eaux en version papier sur votre bureau.**

- ⊕ **La sélection en ligne des dernières références documentaires**

- ⊕ **Votre veille automatique personnalisée**

**441,46 € TTC
344,03 € HT**

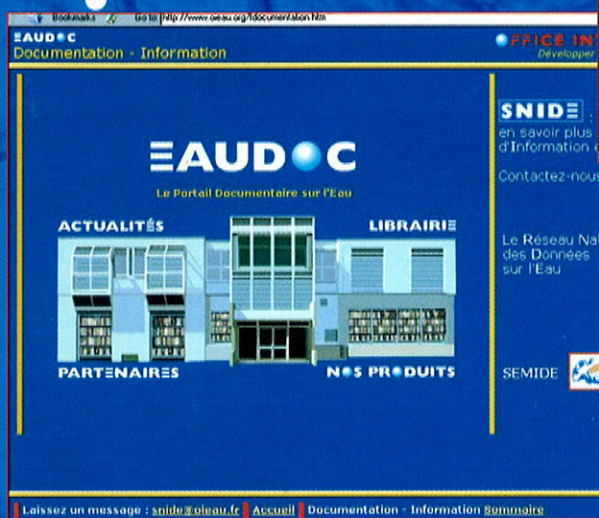
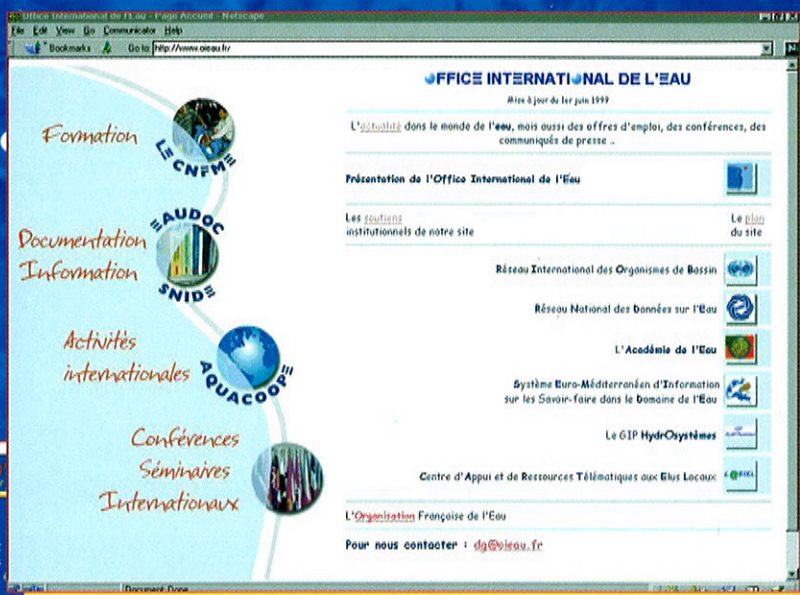
Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>



L'Office sur Internet

Office
International
de l'Eau



Le service documentaire
EAUDOC vous permet d'accéder
aux **200 000 références**
bibliographiques disponibles
et de commander en ligne
les documents

<http://www.oieau.org>

Tous les stages
de l'Office
International de l'Eau

<http://www.oieau.org>



Office International de l'Eau
Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : snide@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>